

# IMPORTANT

*Les déchets des professionnels  
n'entrent pas  
dans la catégorie  
« encombrants »*

**Si vous êtes un professionnel,  
Il vous appartient :**

- De déposer à la déchetterie les déchets qui y sont autorisés
- De consulter une société de collecte qui vous proposera des solutions adaptées aux déchets spéciaux

**I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique**

# SPECIAL ENCOMBRANTS



**ANOR – FERON – FOURMIES – WIGNEHIES**

## ATTENTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010

*Un nouveau service « d'enlèvement  
sur appel téléphonique » réservé*

*aux Particuliers*

*pour les encombrants*

*a été mis en place*

Ce nouveau service est assuré par la  
Communauté de Communes  
Action Fourmies et Environs

# L'enlèvement des encombrants sur appel téléphonique : Mode d'emploi

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le ramassage des encombrants pour les habitants des communes d'Anor, Féron, Fourmies et Wignehies se fera sur rendez vous téléphonique.
- Chaque foyer bénéficiera de 2 ramassages par année dans la limite de 1 m<sup>3</sup> de dépôt par ramassage.
- Si votre dépôt excède 1 m<sup>3</sup>, vous pouvez bénéficier des 2 ramassages en **une seule fois**.

## **ATTENTION**

- **Les produits toxiques tels que les huiles, acides, peintures, etc**
- **Les bouteilles de gaz**
- **Les matériaux contenant de l'amiante**

**sont des déchets  
qui ne seront pas collectés**

## **Comment prendre rendez-vous ?**

**Appelez le  
03 27 60 69 62**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h\*  
(le mercredi de 9h à 12h uniquement)

Précisez vos coordonnées ainsi que la nature et la quantité des encombrants à enlever.

Un opérateur vous proposera le jour et la plage horaire d'enlèvement (les rendez-vous seront proposés de manière à optimiser les secteurs de ramassage).

## **Le jour venu**

Votre présence est indispensable et il vous sera demandé une signature de confirmation de l'enlèvement.

Les encombrants devront être accessibles depuis le rez de chaussée de votre habitation ou de votre cour. **En aucun cas le personnel n'est habilité à aller chercher les encombrants à l'étage.**

Il est désormais interdit de déposer vos encombrants sur le trottoir.

- **Vos encombrants de petite taille devront être conditionnés dans des sacs ou des cartons.**
- **Les tailles et les déchets verts devront être liés ou conditionnés dans des sacs (longueur maximum : 2 mètres).**
- **Les gravats seront conditionnés dans des sacs ne dépassant pas 15 kilos.**
- **Le nombre de pneus collectés est limité à 2 par ramassage.**
- **La longueur des encombrants autorisés à être ramassés ne doit pas dépasser 2m.**

\*En dehors de ces horaires, vous avez également la possibilité de déposer une demande de rendez vous à la déchetterie durant ses heures d'ouverture.